

CENTRE DE READAPTATION DE COUBERT

Réponses aux questions DP

Date du CR : 21 janvier 2016

Date de la réunion : 15 janvier 2016

Intitulé : Délégation du Personnel

Diffusion : Délégués du personnel

Nom du rédacteur : N.

Présents : Mme RO – M. KE – M. HO – Mme PH – Mme CH – Mme
DA – Mme AL – Mme DA – HC – Mme Ph. – Mme
CHA – Mme DA – Mme AL – Mme DA
Mme RE, Délégués syndicale.

Direction : M. CA – M. PE

CFDT

1. **Malgré l'anticipation de demandes de matériel dans le cadre d'un changement de secteur d'activité d'un travailleur handicapé ; cette personne dispose aujourd'hui d'un zoom texte « craqué » qui ne fonctionne que sur le logiciel de PMSI. Pourquoi ne faites-vous pas une demande de subvention AGEFIPH pour l'équipement de ce poste de travail ? Reprise de la question 19 de la réunion DP du 14 octobre dernier : « quelle considération l'établissement a-t-il pour ses travailleurs handicapés ? »**

La version installée n'est pas une version « craquée », mais une version partielle, la version complète sera installée la semaine prochaine par le service informatique de Coubert.

2. **Alors que nous nous émouvions que seuls 2 membres de l'équipe d'entretien seraient remplacés pour 3 départs, vous nous avez répondu Que le traitement des poubelles serait sous-traité. Bien que nous ne**

Tél. : 01 64 42 21 09

Fax : 01 64 42 20 00

CENTRE DE READAPTATION DE COUBERT - Groupe UGECAM Ile-de-France

D96 – Route de Liverdy 77170 Coubert

www.ugecamidf.fr

Siret 423 868 835 00111 - APE 861 OZ - Finess 77 070 001 1

soyons pas favorables à l'externalisation des prestations, pouvez-vous nous indiquer quand cette modalité sera mise en œuvre ?

Un avenant avec la Société ELIOR doit être conclu pour le mois de février 2016.

- 3. L'organigramme de l'établissement n'a pas été fourni à certains d'entre nous, ni en tant que salarié, ni en tant qu'élu. Ils l'ont obtenu par un autre moyen. La Direction ne pense-t-elle pas qu'il était de son ressort de l'adresser aux représentants du personnel (question 20 du mois dernier) ?**

L'organigramme a été diffusé le 11 décembre aux praticiens, et aux cadres managers. Les professionnels doivent se rapprocher de leur cadre Manager s'ils n'ont pas eu connaissance de cet organigramme.

M. PE. rappelle que le nom des responsables médicaux et paramédicaux ont été communiqués aux DP, c'est donc l'information attendue par la communication de l'organigramme.

L'organigramme sera adressé à « tout coubert ».

- 4. Reprise de la question 23 du mois dernier. Peut-on, en tant que représentant du personnel, être informé du détail de l'utilisation de la taxe d'apprentissage (reliquat 2014 et collecte 2015) ?**

Les documents seront annexés au compte rendu (copie papier).

- 5. Suite à la réponse apportée à la question 24 du mois dernier, au sujet de la souffrance du personnel de prise en charge au RG ; qu'en est-il du résultat des éventuels échanges pour « une organisation et une meilleure répartition des patients par étage » ?**

On a le nombre des soignants présents en rapport avec le nombre des patients (71 patients) dont :

- C0 : 27 patients / IDE : 1 Matin, 1 soir, AS : 2 matin, 2 soir et 1 nuit
- C1 : 16 patients / IDE : 1 Matin, 1 soir, AS : 1 matin, 1 soir et 1 nuit
- C2 : 28 patients / IDE : 1 Matin, 1 soir, AS : 2 matin, 2 soir et 1 nuit
- 1 IDE par nuit

M. CA. rappelle que le projet pour la gériatrie est de s'orienter vers la Personne Agée Polypathologique Dépendante. Le renforcement de l'équipe, les moyens d'accompagnement en termes de formation ou autres sont à l'étude. Nous accompagnerons le changement.

Concernant la question posée du remplacement des ASH, M. CA. considère que la gestion des présences des ASH en lien avec les organisations des différents services n'est pas évidente. Il rappelle que cette préoccupation est prise en considération dans la construction du projet d'établissement.

M. CA. souligne que le projet de rapatriement de la gériatrie pour un regroupement des activités sanitaires doit permettre de résoudre un certain nombre de difficultés. La réflexion portera également sur les travaux indispensables à ce rapatriement.

Les délégués du personnel suggèrent que la Direction puisse rencontrer les professionnels afin de les rassurer.

6. Suite à la réponse apportée à la question 27 du mois dernier sur les effectifs soignants ; quel effectif patient et quelle lourdeur doivent être pris en charge pour que les services se voient affecter les effectifs présentés au CE ?

Les effectifs sont prévus en adéquation avec les effectifs patients. La réponse du mois dernier est suffisamment claire pour la Direction.

M. CA souligne que les discussions se feront autour du projet d'avenir, et non du projet « opportunités ». Il rappelle que la réflexion sur le parcours patient permet justement de définir les besoins (qui, quoi, comment...) du patient aux différentes phases de son parcours. Lorsque tous les parcours seront finalisés, nous réfléchirons aux moyens à mettre en place.

Les délégués du personnel demandent quelles sont les relations de l'établissement avec les partenaires adresseurs en vue d'améliorer la « bonne communication » sur le patient.

M. CA confirme que la Direction, et les médecins se déplacent très régulièrement auprès de nos partenaires, et chacun œuvre à nouer des partenariats de qualité.

Concernant la question de la filière tétraplégique, M. CA rappelle que l'objectif est d'avoir quelques lits de patients tétra ventilés. L'activité de neurologie doit redevenir « une prise en charge phare » à Coubert. Le recrutement récent du Dr RA contribuera à cet objectif.

7. Les manipulatrices radio sont inquiètes. Le tube de la salle 1 ne fonctionne plus. Un diagnostic a été effectué et les travaux de remplacement s'élèveraient de 10 000 à 13 000 €. Cette salle est particulièrement utilisée pour les diagnostics de troubles de la déglutition, les problèmes de rachis, de dos d'épaule,... Le lève malade est installé dans cette salle numéro 1. Une réponse ne serait apportée à ce personnel qu'en mars ou avril. Quel travail est mené sur le cout de l'externalisation des examens, avec la prise en charge du transport, de l'aide au déshabillage et au rhabillage,... ? En cas de non remplacement du matériel, la fermeture du service de radiologie est-elle envisagée ? Dans cette dernière hypothèse, quelles seraient les perspectives pour les manipulatrices radio ?

Comme précisé le mois dernier, la réflexion du Projet d'établissement intègre la réflexion sur la radiologie.

M. CA indique que dans le cadre de prises en charge spécifiques, l'activité de radiologie externe est à développer. L'analyse de l'activité actuelle du service radiologie doit se faire en projection du projet d'établissement en cours d'écriture. Toutes les hypothèses sont à étudier au regard d'une activité insuffisante aujourd'hui au regard de l'effectif actuel.

8. Qu'est-il prévu pour le remplacement des absences de l'ASS affecté au service radiologie ? Peut-on connaître le détail des affectations d'ASS/brancardiers/accompagnants de personnes par secteurs d'activité ?

Un ASS est prévu pour les remplacements des absences (contrat d'avenir)

9. En raison des absences, les ASH changent de services plusieurs jours de la semaine. Le week-end des 2 et 3 janvier, par exemple, l'une d'entre elle a dû intervenir au FA1 et au N1. Quelle analyse est réalisée sur la charge physique et mentale, les conséquences sur l'hygiène,... qui résultent de cette désorganisation ?

Il ne s'agit pas d'une désorganisation mais d'une organisation en fonction des effectifs ASH présents et des besoins des services. L'environnement du patient est géré par toutes les équipes soignantes.

Les délégués du personnel soulignent que ces interventions sur 2 services, conduisent les ASH à travailler de façon intensive toute la journée.

M. CA confirme que gérer des absences nécessite de réajuster les affectations des professionnels, ce n'est pas de la désorganisation.

Un point sera fait avec les intéressés.

10. Avec la restructuration de la plateforme facturation, quelle réflexion a été menée pour la transmission des mouvements de patients ?

Les mouvements de patients sont assurés par le service admission et non par la plateforme facturation.

Les délégués du personnel indiquent que ce sont les soignants qui transmettent les informations relatives aux mouvements des patients au service des admissions.

Ils évoquent également la problématique de « lien » lorsqu'il y a une question technique à résoudre.

11. Le 25 décembre, en gériatrie, il n'y avait que 4 aides-soignants sur 6 présents. Pourtant les patients restés au C0 étaient lourds. Comment l'encadrement intègre-t-il la lourdeur de la prise en charge pour l'affectation des effectifs ?

Le 25/12, il n'y avait que 51 patients présents pour les 3 unités de Gériatrie. Même avec des patients plus lourds l'activité ne justifiait pas de maintenir l'équipe.

12. Pour le réveillon de Noël, les personnes travaillant au RG ont, cette année encore, été oubliées pour la commande du repas de fête. Que dire de la considération de l'encadrement pour ces salariés ?

Il s'agit du repas du 25/12 midi, les personnels ne s'étaient pas inscrits. L'encadrement ayant de la considération pour ces salariés, il a organisé le recensement des demandes pour le premier janvier afin qu'aucun salarié n'oublie de commander son repas.

Les DP suggèrent que pour l'année prochaine, le personnel en service soit systématiquement inscrit.

Les délégués du personnel soulignent que le personnel a apprécié d'avoir un repas de Noël offert.

13. Le fauteuil relaxe destiné au personnel de nuit du C2 a été prêté à l'accompagnant d'un patient en fin de vie. Est-il possible de disposer de lits pliants, comme au FA, dans les autres secteurs d'activité ?

La décision de proposer 2 lits accompagnants sur chaque bâtiment a été prise préalablement à cette interrogation.

14. Un patient du N1 fugue à de multiples reprises chaque jour. Dans le cas où un égarement aurait des conséquences sur sa santé, quelles seraient les responsabilités ?

Les responsabilités sont les mêmes que pour tout patient hospitalisé au centre de Coubert

Pour mémoire, les risques de fugue existent pour certains patients, une procédure a été mise en place avec bracelets anti fugue. Il revient à l'équipe médicale d'appliquer ces mesures en cas de besoin, par prescription.

- 15. Peut-on connaître la répartition des points de compétences par groupes de niveau ? Quel est le taux d'EAEA non réalisés et non retournés au service du personnel ? Si cela concerne un ou des secteurs d'activités en particulier, quelle mesures sont prises pour que ça ne se reproduise pas l'année prochaine ?**

Le taux de réalisation est de 90%, soit légèrement supérieur à 2014.

Sanitaire :

1 à 4 E : 23 % // 1 à 4 : 14 %

5 à 7 E : 24 % // 5 à 7 : 19 %

UEROS : 5 à 7 E : 23 %

ESAT :

1 à 4 E : 14 %

5 à 7 E : 50 %

RP :

1 à 4 : 5 %

5 à 7 E : 32 % // 5 à 7 : 66 %

Les DP suggèrent qu'il soit attribué un nombre de points de compétences plus important pour les salariés ayant un petit coefficient.

- 16. Quelles sont les modalités de compensation des différents temps de travail dont le temps consacré aux réunions professionnelles organisées hors temps de travail ?**

Une réunion est nécessairement du temps de travail. S'il y a des heures supplémentaires de travail, elles donnent lieu à récupération.

Un rappel sera fait à l'encadrement pour qu'il puisse collecter ces informations et en assurer la gestion.

- 17. Le téléphone de la cafétéria de l'ESAT n'a pas fonctionné de la journée du 11 janvier. Au regard du nombre d'appels d'urgence lancés par ce secteur d'activité, n'y a-t-il pas moyen de proposer un portable en dépannage à défaut d'intervenir rapidement ?**

Cet incident est visiblement ponctuel et ne nécessite pas pour le moment de moyen de substitution.

- 18. En ce début d'année, les affichages des horaires de travail, dans les services, ont-ils été mis à jour au regard des modifications d'amplitude de journée accordées (RTT) ?**

Il n'y a pas d'obligation d'affichage des horaires individuels de travail. Les personnes concernées, à leur demande par des changements d'horaires individuels en ont été informées par courrier.

19. Différents salariés se sont vu présenter des courriers expédiés par l'établissement non affranchis. Certains ont refusé de régler la sur taxe, d'autre l'ont fait. Quelles sont les modalités de remboursement des frais engagés par ces derniers ?

Nous avons connaissance de 2 situations. Sur présentation de justificatifs (enveloppe + preuve de paiement) auprès du service RH, le remboursement sera fait.

20. L'établissement a-t-il pu faire quelque chose cette année pour que son accès soit dégagé prioritairement en cas de chutes de neige ?

Les dispositions habituelles seront prises.

M. CA. indique que s'il y a de la neige, l'ouverture côté RP sera mise en place.

21. Sur le nombre de personne s'étant inscrites pour les vaccinations anti grippales, combien ne l'ont pas été ? Est-il normal que les doses achetées par l'établissement soient inutilisées car enfermées dans les locaux du médecine du travail ?

75 salariés ont demandés à être vaccinés, 45 ont été vaccinés, en raison de la non présentation auprès du médecin du travail.

Les vaccins sont au service Pharmacie ; Il est possible de récupérer les vaccins pour se faire vacciner par une collègue infirmière comme les années passées. Un message en ce sens sera donné aux cadres de soins.

22. Tableau des nouvelles entrées et sorties de personnel.

Des candidats ont été vus en entretien pour le poste de cadre supérieur de rééducation.

Les délégués du personnel demandent s'il y a un projet de recrutement d'animateur.

M. CA indique qu'un projet du service animation doit lui être présenté prochainement.

En réponse aux questions des délégués du personnel :

- concernant le recrutement d'un ingénieur pour le laboratoire de la marche : nous n'avons pas de candidats.
- Aide-Soignante partie à la retraite : M. PE précise qu'il n'y a pas de demande de recrutement transmis, cela n'est pas d'actualité à ce jour.

23. Recrutements prévus et en cours de réalisation. Départs annoncés. Postes abandonnés.

24. Tableau des modifications d'horaires des personnels.

25. Questions diverses.

QUESTIONS CGT

26. Reprise de la question 3 du mois de décembre : quels sont les résultats position par position des demandes de changement de rythme de travail pour 2016, ainsi que les motifs des refus avancés ?

Emploi	Refus 39h	Refus 38h	Refus 36h
AGENT ADMINISTRATIF	1		
AGENT SERV.DE SOINS	2		
AIDE SOIGNANT	13		
ASSISTANTE SOCIALE	4		
CHAUFFEUR	3		
COMPTABLE	2		
COURSIER	1		
EDUCATEUR SPORTIF	5		
ERGOTHERAPEUTE	8		
ERGOTHERAPEUTE- ERGONOME	1		
GARH	1		
GESTIONNAIRE INFORMATION MEDICALE	1		
INFIRMIER	7		
INFORMATICIEN	1		
MANIPULATRICE RADIO		2	
MASSEUR KINESITHERAPEUTE	2		
MEDECIN	1		
ORTHOPROTHESISTE			1
OUVRIER ENTRETIEN ET MAINTENANCE	1		
PREPARATEUR EN PHARMACIE	4		
PSYCHOLOGUE	2		
REFERENT TECHNIQUE EN COMPTABILITE	1		
RESPONSABLE DE SERVICE	1		
RESPONSABLE LOGISTIQUE ET SECURITE	1		
RESPONSABLE TRANSPORT	1		
SECRETARE	2		
SECRETARE MEDICALE	2		
SECRETARE MEDICO SOCIALE	1		
TECHNICIEN DE MAINTENANCE	6		
TECHNICIENNE ADM/FRAIS DE SEJOUR	5		
TECHNICIENNE APPAREILLAGE	1		

Emploi	Accord 38h	Accord 37h	Accord 39h
AGENT DE SERVICE SOINS		1	
COMPTABLE	1		
GESTIONNAIRE INFORMATION MEDICALE	1		
GME	1		
SECRETARE SECRETARE MEDICALE	1	1	1

Les refus ont été formulés pour des motifs d'organisation de service en lien avec l'organisation de la prise en charge.

27. La DP de novembre 2015 rappelle que l'organisation de la comptabilité est du ressort de l'agent comptable : pourquoi la Direction de COUBERT statue elle sur leur position horaire ?

Le responsable du service comptable a été interrogé sur les demandes de son service.

- 28. Quelles raisons justifient un nouveau retard dans la distribution des bulletins de paye ? (le service du personnel de COUBERT interrogé a été mis en cause dans ce retard par un mail d'excuses envoyé du siège le 07.01.16 alors que les BP n'étaient pas encore arrivés sur COUBERT).**

La Direction confirme que cette situation n'est pas satisfaisante.

Les délégués du personnel indiquent que les salariés sont mécontents de cette situation qui se répète régulièrement. Il y a également des dysfonctionnements sur le suivi des congés, celui-ci n'est pas fiable. Ils soulignent que depuis la réorganisation de la paie, il y a des dysfonctionnements.

Les DP soulignent que le message mettait « en cause » les professionnels de Coubert.

- 29. Pourquoi l'article 9 de l'Accord ARTT concernant la récupération du temps de transport lors de déplacements au Siège n'est-il pas appliqué ?**

Le temps de trajet hors déplacement dans le cadre d'une mission, n'est pas décompté comme du temps de travail.

- 30. Pourquoi les frais de déplacement de novembre et décembre ne sont-ils toujours pas payés à ce jour ? Il n'est pas tolérable que les délais de remboursement de frais qui sont avancés ne soient pas pris en charge plus rapidement.**

Le service Paie a été interrogé, nous sommes en attente d'une réponse.

Les délégués du personnel indiquent que des professionnels de la Réadaptation professionnelle ont été sollicités par rapport aux frais de déplacements.

Les délégués demandent s'il faut refaire les autorisations de circuler chaque année ?

M. PE indique que parfois les demandes de remboursement de frais professionnels ne sont pas totalement complètes. Des relances sont adressées aux intéressés.

Les délégués du personnel suggèrent que les procédures soient rappelées régulièrement.

M. PE indique que tous les documents à fournir sont mentionnés dans le « document matrice » de demande de remboursement de frais professionnels.

- 31. Quels critères objectifs expliquent la différence de niveau (Niveau 4 et Niveau 5) entre les gestionnaires de paye, sachant qu'ils exécutent le même travail et possèdent la même fiche de poste (cette problématique se retrouve également au niveau du Service Comptable) ?**

Il s'agit d'une disparité existant au niveau des établissements d'origine de certaines de ces salariées. Actuellement, les nouvelles personnes embauchées sont recrutées au niveau 4.

- 32. Cas de dysfonctionnement en Radiologie le 07.01.16 : pas de rayons X de la journée lié à la problématique du non changement du tube (des patients avaient été prévus, et donc annulés) ; il devient urgent de remédié à ce problème. Qu'en est-il ?**

Cf question 7

33. Où en est le recrutement du 4ème médecin au RG ?

Au retour du Docteur LO... sur le département de neurologie, le Docteur BO... qui la remplace, occuperait la fonction de médecin MPR au sein du département gériatrie pour une durée de 6 mois.

34. Depuis quelques semaines, il n'y a plus 3 ASH au RG. ciblés par la direction. Les ASH sont de plus en plus souvent postés au N1. La direction a-t-elle modifié les priorités ? Le besoin d'ASH est prégnant dans tous les services, ces professionnels étant un réel soutien aux équipes soignantes. Bien que leur présence ne doive pas venir à la place des AS, mais en complément, la direction envisage-t-elle d'augmenter l'équipe des ASH ?

Cf question 9

35. Au RG, l'effectif soignant du 1er étage a été réduit en regard du nombre de lits occupés. Pourtant, il y a actuellement un patient à surveiller continuellement, car risque de fugue. La charge de travail reste importante, l'aide-soignant se retrouve seul pour faire les toilettes, qu'il ne peut pas terminer tôt. Du fait de l'absence de l'ASH, il doit enchaîner avec, la réfection des lits, les repas à distribuer, préparer, aide... En conséquence, le personnel n'a pas les moyens de réaliser toutes ses tâches de manière efficiente, telles que les environnements patients. La direction s'était engagée à ne pas mettre dans cet étage des patients « trop lourds ». Pourquoi, cet engagement n'est-il pas suivi ? La direction peut-elle s'engager de permettre à son personnel de travailler de bonnes conditions ?

CF question 5 et 6 et 11.

36. Lors des fêtes de fin d'année, la direction a soi-disant « adapté » les effectifs au nombre de patients restants. Or, les patients partant en permission sont ceux qui sont autonomes. La décision de la direction n'a donc pas tenu compte de la réelle charge de travail, qui est restée la même, puisque cela ne dépend pas du nombre de patients, mais de leur état de santé, et de dépendance. Qu'en est-il du bien-être au travail ? La direction travaille-t-elle à un nouveau projet de réorganisation visant à réduire encore les effectifs ?

Cf question 5, 6 et 11. La direction a souhaité adapter les effectifs à l'activité.

M. CA... confirme que le projet d'établissement conduira à revoir les effectifs au regard des types de pathologies prises en charge (SEP, tétra ventilés) et au fil du séjour des patients. Les ajustements d'effectif pourront se faire par redéploiement.

37. A l' HDJ, la semaine de Noël, il y avait 2 kinés pour 60 patients accueillis. Rien n'a été mis en place pour adapter la charge de travail à l'effectif présent. Pourquoi ? Si la direction compte augmenter l'activité de ce service, compte-t-elle également augmenter les moyens ?

Il revient au responsable de ce secteur d'adapter l'activité aux effectifs. Les réflexions sur l'activité de l'HDJ seront présentées dans le cadre du projet d'établissement.

38. Pouvons-nous avoir les dates de virement de salaire, pour l'année 2016 ?

Janvier 27
Février 25
Mars 29
Avril 27
Mai 27
Juin 28
Juillet 27
Aout 29
Septembre 28
Octobre 27
Novembre 28
Décembre 28

39. Pouvons-nous avoir le nombre et la fonction des personnels bénéficiant actuellement de la ½ journée d'insalubrité ?

Si des situations particulières semblent apparaître, il faut que les intéressés se rapprochent du service RH.

40. Les salariés n'ayant pas eu leur EAEA, n'ont pas pu formuler leur demande de formation. La direction peut-elle nous dire combien de salariés n'ont pas eu cet entretien, ainsi que leur fonction ? Que se passe-t-il pour ces salariés ?

90 % des EAEA ont été réalisés. Les demandes de formation peuvent se faire en dehors des EAEA, les salariés désireux de suivre une formation peuvent donc exprimer leur demande auprès de leur responsable.

41. Combien d'entretiens de seconde partie de carrière ont eu lieu ? Sur quelles fonctions ?

Depuis un an ½, il y a eu un « entretien de seconde partie de carrière » concernant « la fonction AS ».

42. Les secrétaires médicales du secteur HDJ, HDJ/URSP, et HAD ont une importante charge de travail du fait de fonctionner en trinôme, elles doivent reprendre régulièrement les dossiers de leurs collègues absentes. Comment la direction envisage-t-elle de renforcer cette équipe afin qu'elles travaillent en binôme ?

Il convient de s'astreindre à l'organisation actuelle définie et soigner les transmissions de dossiers lors de l'absence de personnel.

Les délégués du personnel soulignent la particularité des missions de la secrétaire de l'HAD. Les secrétaires de l'HDJ qui assurent le remplacement doivent gérer leur organisation qui, elle aussi est spécifique à ce type de prise en charge. Une organisation en binôme permettrait un fonctionnement plus fluide.

43. Concernant l'Ueros Stage, quand les commandes passées au dernier trimestre 2015 seront-elles livrées? notamment la demande d'un téléphone portable d'équipe nécessaire quand les salariés sont en déplacement à l'extérieur du Centre ? notamment la demande d'un ordinateur portable nécessaire pour la prise de notes rapide ?

Les commandes sont passées, l'ordinateur va être livré prochainement. Concernant le téléphone, l'activation de la ligne est du ressort du Siège (contrat groupe)..Les intervenants ont été sollicités.

Les délégués du personnel soulignent que les ordinateurs portables ayant servi à la formation HANTRAIN sont stockés à l'informatique, alors qu'ils pourraient être utilisés, en attendant que la commande soit livrée.

44. Concernant la Préorientation, quand seront changés les ordinateurs déclarés « obsolètes » et quand seront mis sur Windows 10 les ordinateurs de la salle C11 encore sous XP, l'échéance prévue était fin 2015 ?

Un déploiement de Windows 7 est en cours de finalisation par le Siège. Le remplacement des ordinateurs sera réalisé progressivement au cours du 1er trimestre 2016.

Un renfort régulier est mis en place pour aider à l'installation des ordinateurs.

45. Le service Pharmacie connaît des problèmes de personnel depuis plusieurs mois. Un remplacement s'est effectué sur quelques jours sur la période de Noël mais des congés à venir sur le mois de janvier vont à nouveau mettre en difficulté ce service. La direction peut-elle revoir ce remplacement ?

Une demande de remplacement doit être adressée au service RH avant la fin de la semaine. Une embauche devrait avoir lieu la semaine du 18 janvier.

46. Questions diverses

- Mme DA... indique que pour les livraisons effectuées par la pharmacie, en fin de journée, il serait souhaitable que le véhicule puisse être stationné sur un emplacement à proximité du PC Sécurité, afin d'éviter de le chercher sur les différents parkings.

La Direction indique que des places de parking sont réservées aux véhicules du pôle chauffeur. Le Pôle chauffeur doit pouvoir indiquer où se trouve le véhicule dédié aux déplacements internes.

47. Entrées sorties du personnel

MOIS DE JANVIER 2016

ENTREES					
NOM	Prénom	Emploi	Date entrée	Observations	Affectation
	Patrick	Médecin MPR	04/01/2016	CDI	Neuro
	Ayaba	Agent Administratif RH	04/01/2015	CDD 1 mois renouveau 1 mois	PAIE
	Martine	Formatrice	04/01/2016	CDD (fin le 19/02/2016)	UEROS
	Chritiana	Chargée d'insertion prof	11/01/2016	CDI (remplace Mme Raynaud)	UEROS
	Herman	Brancardier	15/01/2016	CDD renouvellement contrat avenir	MPR
	Laetitia	kiné	12/01/2016	chang affectation grands brûlés	neuro
	Linda	Préparatrice en pharmacie	20/01/2016	CDD s/ maladie madame PEDENON	Phie
SORTIES					
NOM	Prénom	Emploi	Date sortie	Observations	Affectation
	David	Ergothérapeute	14/01/2015	Entré le 16/11/15	LOCO
	AURELIE	Infirmière	16/01/2016	Demission	nuît
	Bernard	Médecin spécialiste	31/01/2016	Retraite (dép.phys le 12/06/15)	Gérontologie
	Maryse	Cadre de santé de rééducation	31/01/2016	Retraite (dép.phys le 12/06/15)	Gérontologie

ENTREES A VENIR					
NOM	Prénom	Emploi	Date entrée	Observations	Affectation
	Martine	Formatrice	01/03/2016	CDD (fin le 04/2016)	UEROS
		TECHNICIEN FRAIS DE SEJOUR	01/02/2016	Remplace Mme THEVENIN (Maternité)	MPR
SORTIES A VENIR					
NOM	Prénom	Emploi	Date sortie	Observations	Affectation
	Ayaba	Agent Administratif RH	29/02/2016	FIN DE CDD	PAIE
	Housse	Praticien Attaché	14/02/2016	fin CDD=> 14/02/2016	Médecin (remplct Louki)
	Nadine	Gestionnaire RH	29/02/2016	Retraite (dép.phys 16/06/15)	RH
	Jeannine	Assistante RH	29/02/2016	Retraite (dép.phys le 10/07/15)	RH
	Adeline	Assistante Sciale	29/02/2016	Fin CDD => 29/02/2016	Admissions frais de séjour
	Noureddine	Ergothérapeute	12/02/2016	fin CDD	Brûlés/Loco
	Flor	Ergothérapeute	23/03/2016	fin CDD 23/03/2016	Brûlés/Loco
	Mylène	Psychologue	06/05/2016	fin CDD	CETD
	ANA	Infirmière	17/05/2016	CDD => 17/05/2016	sanitaire
	Aurélie	Orthophoniste	10/06/2016	CDD => 10/06/2016	Loco
	Nathaniele	Médecin vacataire	27/10/2016	CDD jusqu'au 27/10/2016	Brûlés/Loco
	Linda	Préparatrice en pharmacie	11/02/2016	CDD s/ maladie madame PEDENON	Phie

RECRUTEMENTS EN COURS

1ETP CDI Ingénieur Biomédical - Recrutement en cours
 1ETP CDI Technicien - Electricien

1 ETP Cadre Supérieur de Santé Rééducateur - Recrutement en cours
 1 ETP CDD Médecin Généraliste